

LES + DE LA FORMATION À NEUVIC

- Le choix du contrat d'alternance : contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage.
- La possibilité de valider des certifications ou permis complémentaires : agrément piéteur, formation chasse à l'arc, formation hygiène et venaison, formation chasse à l'approche, formation sécurité à la chasse « responsable de battue ».
- Un formateur référent disposant d'une expérience de plus de 15 ans dans le domaine.
- Un réseau de partenaires importants : participation à des opérations départementales et régionales
- Plus de 50% du temps de formation sur le terrain (sorties, travaux pratiques, chantiers).

Hébergement et restauration : restaurant scolaire du Lycée Henri Queuille de Neuvic, hébergement extérieur. Nous contacter pour obtenir la liste de nos partenaires.

Déposer un dossier de candidature :
<https://cfppahautecorreze.ymag.cloud/index.php/preinscription/>



CFPPA-OFA
DE HAUTE-CORREZE



CFPPA de Haute-Corrèze Site de Meymac

Rue de l'Ecole Forestière
19250 MEYMAC
05.55.46.02.00
cfppa.meymac@educagri.fr

CFPPA de Haute-Corrèze Site de Neuvic

Rue de l'Agriculture
19160 NEUVIC
05.55.46.02.00
cfppa.meymac@educagri.fr

WWW.EPL-HAUTE-CORREZE.FR

Techniques Cynégétiques

Formation certifiante de Niveau 4 - RNCP39284

Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, 02 mai 2024



Objectif : acquérir les compétences professionnelles relatives à la gestion de la faune sauvage, dans le domaine de l'environnement et dans celui de la chasse.

Au terme de la formation, l'apprenant.e doit être capable de :

- Réaliser le suivi de populations cynégétiques et de leurs habitats sur un territoire.
- Opérationnaliser des interventions sur les populations cynégétiques et leurs milieux.
- Réaliser des actions d'information et d'animation cynégétiques.



CONTENU DE LA FORMATION

► Des modules transversaux et spécialisés

(Théorie illustrée et pratique) :

- Droit de la chasse et de l'environnement
- Techniques de suivi des populations de gibier
- Techniques de suivi des habitats
- Techniques de régulation de populations cynégétiques
- Travaux d'aménagement pour maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique
- Animation et techniques d'information et de communication.



MODALITÉS DE FORMATION

Alternance

Contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

Durée

420 heures en centre sur 12 semaines selon le calendrier d'alternance.

Des adaptations de parcours sont possibles (durée, contenus) après positionnement (entretiens, tests ou mises en situation professionnelle) et remise le cas échéant de pièces justificatives (diplômes par exemple).

Possibilité de passerelles en cours de formation.

Méthodes mobilisées

Cours théoriques illustrés en salle,

Mises en situation professionnelle sur terrains d'application, Sorties pédagogiques,

Pédagogie de l'alternance (livret de suivi, récupération des vécus, préparation des périodes de formation en entreprise, visite(s) de suivi par le formateur, échanges réguliers avec le tuteur / maître d'apprentissage).

Validation

Certification professionnelle organisée et délivrée en 3 Unités Capitalisables (UC) équivalentes à des blocs de compétences. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Toutes les UC font l'objet d'une évaluation en situation professionnelle et doivent être validées pour prétendre au titre. Les UC peuvent être acquises indépendamment.

CONDITIONS D'ACCÈS

Public/profil : toute personne, mobile, disposant de bonnes aptitudes physiques et ayant des compétences solides dans les domaines de l'environnement, de la forêt ou de l'agriculture.

Personnes en situation de handicap : nous contacter pour une évaluation personnalisée de l'accessibilité du site et de cette formation. [Réfèrent handicap : marc.detraz@educagri.fr](mailto:marc.detraz@educagri.fr)

Prérequis :

- fournir un certificat médical de non-contre-indication ;
- diplômes et expériences conformes aux exigences (des dérogations sont possibles) ;
- satisfaire aux conditions de sélection (entretiens, test ou mise en situation professionnelle) ;
- être éligible à l'alternance et signer un contrat ;
- dossier d'inscription complet.

CONDITIONS TARIFAIRES

Tarif de référence : 7 500 €

Coût pour le bénéficiaire : 0 € pour les personnes éligibles aux contrats d'apprentissage ou de professionnalisation (formation financée par l'employeur), Pour les autres cas, des financements, aides et/ou facilités de paiement sont possibles, nous consulter pour un devis personnalisé.

Aides financières (sous conditions) : Selon statut et situation du demandeur, nous contacter pour plus d'informations.

Rémunération : Selon statut et âge du demandeur. Nous contacter pour plus d'informations.

POUR INTÉGRER CETTE FORMATION

Date d'entrée en formation : septembre (en centre).

Intégration possible en cours de formation en fonction du positionnement réalisé en amont. Pas de délai d'accès si des places sont disponibles.

Période de réception des dossiers de candidature : toute l'année.

APRÈS LA FORMATION

Suites de parcours - passerelles possibles :

► **Insertion professionnelle** : le titulaire de ce CS est amené à travailler au sein d'associations de gestion et de conservation de la faune sauvage (Fédération de chasse, ...), dans le secteur privé de la chasse, ou dans des collectivités et établissements publics réalisant ce type d'activités.

► **Formations complémentaires** : le titulaire de ce CS peut envisager de suivre une formation certifiante ou professionnalisante pour atteindre son ou ses objectifs (valider un niveau supérieur ; se spécialiser ; élargir son champ de compétences, etc.).

En savoir plus :

